

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS946

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 27, supprimer le mot :

« seul ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.